

Procès-Verbal de la Réunion de Conseil Municipal du 21 Mai 2024

Convocation du Conseil Municipal en date du 15 mai 2024, adressée individuellement par mail et par écrit, à chaque conseiller, pour délibérer sur :

Ordre du jour :

- Restauration de l'église : Validation du nouveau périmètre des travaux, du nouveau coût prévisionnel des travaux et du nouveau forfait de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre
- Convention d'exploitation Licence IV
- City Stade : devis réhausse et filet pare ballons
- SRD : redevance d'occupation du domaine public 2024
- Subvention exceptionnelle Club de l'Amitié des Aînés Ruraux
- Salle multi-activités : demande de gratuité de l'ACCA
- Dénomination de voies
- Questions diverses

Le Maire,

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un mai, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr PRINCAY Benoit, Maire.

Etaient Présents : ARNOULD Bertrand, BONNIN Marc, BOURDON David, BOURDON Mélanie, COURLIVANT Nicole, GIROUARD Frédéric, GUNTZ Stéphanie, METHE Gérald, MEUNIER Luc, MOREAU Jean-François, NERGEAULT Sébastien, PANIER Marie-Laure, PRINÇAY Benoit, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 14 membres.

Etaient Excusés : MIREBEAU Sylvie

Secrétaire de séance : MEUNIER Luc

Pouvoirs :

Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 avril 2024

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il a des remarques à apporter au procès-verbal. Aucune remarque n'ayant été apportée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Restauration de l'église : Validation du nouveau périmètre des travaux, du nouveau coût prévisionnel des travaux et du nouveau forfait de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle le projet initial de restauration de l'église composé d'une tranche ferme et de 5 tranches optionnelles de travaux. Le Maire présente, en annexe, le coût d'opération du projet initial et le coût d'opération uniquement pour les travaux de la tranche ferme et de la tranche optionnelle 1.

Monsieur le Maire rappelle l'engagement du projet de restauration de l'église de Chouppes et fait un point d'avancement du projet conduit par l'équipe de Maîtrise d'œuvre dont le mandataire est l'architecte Bertrand Joubert – Arc&sites.

Monsieur le Maire rappelle également le coût d'opération qui a été validé, sur la base de l'APD, lors du conseil municipal du 9 novembre 2022 pour un montant de 1 925 000 € HT, établi sur la base d'un coût travaux établi à 1 447 487,76 € HT.

Monsieur le Maire rappelle également :

- que la consultation de travaux a été déclarée sans suite pour motif d'intérêt général économique par décision n°2023-10-19 au vu de l'analyse des offres après clôture de la consultation et au vu du plan de financement du projet ;
- que la consultation pour le suivi archéologique des travaux de restauration de l'église a été déclarée sans suite pour motif d'intérêt général économique par décision n°2023-10-16 au vu de l'analyse des offres après clôture de la consultation ;

- la notification le 27/11/2023 à la société SEBAT, de la résiliation d'un commun accord de mettre fin à leur contrat, en vertu du principe de liberté contractuelle, pour la mission Sécurité Protection de la Santé ;
- la notification le 27/11/2023 à la société QUALICONSULT, de la résiliation d'un commun accord de mettre fin à leur contrat, en vertu du principe de liberté contractuelle, pour la mission Contrôle Technique ;

Le nouveau périmètre des travaux concerne désormais une tranche ferme, correspondant à des travaux dans la nef (confortement structurel, charpente, pignon ouest) et à une tranche optionnelle n°1 correspondant à des travaux d'assainissement, d'accès PMR et à des travaux dans la nef (couverture, voûte, vitraux, électricité).

Le nouveau coût prévisionnel des travaux est désormais estimé par l'équipe de Maîtrise d'œuvre à 264 951.09 € HT pour la Tranche Ferme et à 281 699.93 € HT pour la Tranche Optionnelle n°1, soit un total global de 546 651.02 € HT, hors variante.

Conformément aux clauses du marché de Maîtrise d'œuvre, une modification de marché est à établir sur cette base afin de fixer le nouveau coût prévisionnel des travaux et de figer le nouveau forfait de rémunération de l'équipe de Maîtrise d'œuvre. Le forfait provisoire de rémunération indiqué dans le marché initial de l'équipe de Maîtrise d'œuvre évolue suite à la modification du périmètre et est porté à 124 522,11 € HT par la modification de marché n°2.

Compte tenu de l'évolution du coût travaux par rapport à celui du programme, Monsieur le Maire informe que le coût d'opération validé à la séance du 9 novembre 2022 doit être revu à 903 798,29 € HT, hors variante soit 1 084 557,95 € TTC.

Le planning prévisionnel de la poursuite de l'opération prévoit le lancement de la consultation des entreprises début juillet 2024 pour un démarrage de chantier début 2025 (période de préparation de chantier).

Dans ce cadre, la commission d'appel d'offres se réunira pour l'attribution des marchés de travaux, l'attribution du marché de suivi archéologie des travaux, l'attribution des marchés de prestations intellectuelles et le suivi de chantier jusqu'à la réception des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 Voix POUR :

- VALIDE le nouveau périmètre des travaux,
- APPROUVE l'estimation du nouveau coût prévisionnel des travaux arrêté à 546 651,02 € HT, hors variante.
- VALIDE le nouveau coût d'opération à 903 798,29 € HT, hors variante.
- FIXE le nouveau forfait de rémunération de l'Equipe de Maîtrise d'œuvre à 117 962,30 € HT et qui sera contractualisé par une modification de marché n°2.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la modification de marché n°2 de Maîtrise d'œuvre pour un nouveau forfait de rémunération à 117 962,30 € HT pour la mission de base et à 6 559,81 € HT pour la mission complémentaire OPC, soit un nouveau forfait global de rémunération de 124 522,11 € HT
- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises pour les marchés de travaux sous forme de procédure adaptée.
- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises pour le marché de suivi archéologique des travaux sous forme de procédure adaptée
- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises pour les marchés de prestations intellectuelles sous forme de procédure adaptée.
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de ces partenaires financiers sur la base du nouveau coût d'opération validé par la présente délibération.
- DECIDE que la commission d'appel d'offres se réunira pour l'attribution des marchés de travaux, l'attribution du marché de suivi archéologie des travaux, l'attribution des marchés de prestations intellectuelles et le suivi de chantier jusqu'à la réception des travaux
- DECIDE de donner délégation au Maire suivant le 4° alinéa de l'article L2122-22 du CGCT, pour organiser les différentes consultations, attribuer les marchés, signer l'ensemble des marchés, modifications de marchés ou marchés complémentaires à intervenir pour la bonne finition du projet et à signer tous les documents relatifs à cette opération dans la limite du coût d'opération de 903 798,29 € HT, et des crédits inscrits au budget.

Convention d'exploitation Licence IV

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a acheté la licence IV de débit de boissons de l'Imprévu.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur AGUILLON Olivier a fait la demande de louer la licence IV de débit de boissons. Monsieur AGUILLON Olivier a suivi la formation et possède donc le permis d'exploiter un débit de boissons.

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition à titre gratuit de Monsieur AGUILLON Olivier la licence IV de débit de boisson et de l'autoriser à signer la convention en annexe au présent document.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 Voix POUR :

- ACCEPTE de mettre à disposition, à titre gratuit, la licence IV de débit de boissons à Monsieur AGUILLON Olivier
- AUTORISE le Maire, ou en cas d'absence ou en cas d'empêchement l'un des Adjointes à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

City Stade : devis réhausse et filet pare ballons

Monsieur le Maire présente les devis pour la fourniture et pose d'une réhausse et d'un filet d'une hauteur de 4 m sur un côté du city stade :

- Entreprise PCV Collectivités pour un montant de 5 277,00 € HT soit 6 332,40 € TTC
- Entreprise Ludo n'intervient pas sur le matériel des autres constructeurs

Il est proposé de retenir l'entreprise PCV Collectivités pour un montant de 5 277 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 Voix POUR :

- APPROUVE le devis de PCV Collectivités pour la fourniture et pose d'une réhausse et d'un filet d'une hauteur de 4 m pour un montant de 5 277,00 € HT (cinq mille deux cent soixante-dix-sept euros hors taxes)
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

SRD : redevance d'occupation du domaine public 2024

Monsieur le Maire expose l'article L.2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) dispose que toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de l'article R.2333-105 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui précise les bases de calcul de la Redevance d'Occupation du Domaine Public des réseaux électriques au titre de la mise à disposition par la commune d'une partie de son domaine public au gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité.

Il est proposé au Conseil Municipal de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur au 1^{er} janvier de chaque année et une formule d'indexation automatique permettant de faire évoluer les redevances proportionnellement à l'évolution de l'index ingénierie publié au Bulletin Officiel du ministère du développement durable, des transports et du logement.

Pour 2024, la population totale est de 793 habitants et le coefficient index ingénierie est de 1,5617, le montant e la redevance s'élève à 239 €.

Pour information, le montant perçu en 2022 s'élevait à 221 € et pour 2023 à 234 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 13 Voix POUR :

- ADOPTE la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Subvention exceptionnelle Club de l'Amitié des Aînés Ruraux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'organisation d'une animation par le Club de l'Amitié des Aînés Ruraux lors du repas du 8 Mai.

Le coût de l'animation s'élève à 800 € pour le cachet et 99 € pour les frais de déplacement, le Club a sollicité une subvention de 560 € pour le cachet au Département de la Vienne.

Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 339 € au Club de l'Amitié des Aînés Ruraux suite à l'organisation de cette animation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 Voix POUR,

- VERSE une subvention exceptionnelle de 339,00 € (trois cent trente-neuf euros) au Club de l'Amitié des Aînés Ruraux
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

Salle multi-activités : demande de gratuité de l'ACCA

Monsieur le Maire présente la demande de gratuité de la salle multi-activités de l'ACCA de Chouppes qui organise un repas le 1^{er} juin 2024.

L'ACCA, ayant déjà bénéficié de la gratuité annuelle de la salle pour leur dîner dansant du 27 janvier 2024, souhaite avoir la gratuité de la salle multi-activités pour cette manifestation.

Il est proposé, à titre exceptionnel, la gratuité de la salle multi-activités à l'ACCA de Chouppes, sous condition d'aider lors de la rediffusion de la Coupe d'Europe de Foot et d'évènements pendant les Jeux Olympiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 Voix POUR,

- ACCORDE à titre exceptionnel la gratuité de la salle multi-activités à l'ACCA de Chouppes le 1^{er} juin 2024 sous condition d'aider lors de la rediffusion de la Coupe d'Europe de Foot et d'évènements pendant les Jeux Olympiques
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

Dénomination de voies

Monsieur le Maire indique que les créations de voies et numéros de rues restent à valider, ce point est reporté à une prochaine réunion de conseil municipal.

Questions Diverses

Le Maire rappelle la tenue du bureau de vote pour l'élection européenne du 09 juin 2024 et informe de la suppression des emplacements des panneaux d'affichage de Poligny, Verrines et Ligniers ont été supprimés, il reste uniquement l'emplacement dans le bourg à côté du bureau de vote

Tenue du bureau de vote

Président : Prinçay Benoit - Secrétaire : Moreau Jean-François

8h00 10h30 : Prinçay Benoit, Arnould Bertrand, Bourdon Mélanie

10h30 13h00 : Moreau Jean-François, Guntz Stéphanie, Courlivant Nicole, Panier Marie-Laure

13h00 15h30 : Meunier Luc, Mirebeau Sylvie, Nergeault Sébastien

15h30 18h00 : Bonnin Marc, Bourdon David, Méthé Gérald

Assesseurs : Bonnin Marc, Méthé Gérald, Aguilon Véronique et Girault Fabienne

Le Maire fait part des 40 ans du Comité des Fêtes La Chouppoise le 22 juin 2024 à 17h30, le Conseil Municipal est convié

Le Maire évoque l'avancement du PLUi-H, la Communauté de Communes a recruté un bureau d'études, un point sera fait lors d'un prochain conseil municipal avec la question comment voit-on la commune d'ici 2030 voire 2035

Bourdon David stipule la présence de ragondins à la lagune
Le Maire indique que c'est la compétence d'Eaux de Vienne

Moreau Jean-François évoque les paniers à distribuer aux personnes de plus de 80 ans et qui ne sont pas venues au repas du 8 mai, les paniers seront prêts le samedi 25 mai en fin de matinée

Courlivant Nicole détaille le contenu du panier

Guntz Stéphanie demande le nombre de personnes concernées

Moreau Jean-François indique 29 personnes

Le Maire demande si des paniers sont distribués pour les personnes en EHPAD

Courlivant Nicole dit que les colis ne sont plus distribués en EHPAD à cause des odeurs des produits frais

Le Maire demande le coût du panier

Moreau Jean-François et Courlivant Nicole répondent environ 16 €

Bourdon Mélanie dresse le bilan de la journée du 8 mai

Bourdon Mélanie demande quand les panneaux seront installés à Poligny

Méthé Gérald indique que les panneaux seront posés dès qu'ils seront livrés et dès que les arrêtés de la Commune et du Département seront pris

Méthé Gérald évoque l'envoi d'un courrier pour l'égavage des haies au Champ du Château

Le Maire répond qu'un courrier sera adressé en recommandé car le propriétaire a déjà été informé à plusieurs reprises

Prochaine réunion de conseil : 19 Juin 2024 à 20h00

Fin de la réunion : 21h20

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée,
suivent les signatures,

Le Maire,
Prinçay Benoît



Le secrétaire de séance,
Meunier Luc

